

G.D.  
AFFAIRE N° 23/3,

O B J E T : EXTENSION DE LA MAIRIE DE SAINTE-CLOTILDE.  
Subvention SEDETOM.

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 28 Octobre 1980 vous avez approuvé le projet d'extension de la Mairie de Sainte-Clotilde.

Ces travaux qui à l'origine étaient entièrement financés sur emprunt peuvent bénéficier d'une subvention SEDETOM de 60.000 Francs initialement affectée à la restauration de l'Ancien Hôtel de Ville.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs de m'autoriser à transférer les crédits affectés initialement à l'Ancien Hôtel de Ville sur l'extension de la Mairie de Sainte-Clotilde.

**LE MAIRE** - Je précise que la restauration de l'ancien Hôtel de Ville fait partie d'un autre projet qui sera financé à 50 % par les Affaires Culturelles.

**M. DUPONT** - L'appel d'offres en ce qui concerne l'extension de la mairie de Ste Clotilde a déjà eu lieu et s'est révélé infructueux.

Une consultation d'entreprises a été lancée, et la décision sera prise d'ici fin Juin

Nous pouvons espérer commencer les travaux vers Octobre prochain.

x

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

\_\_\_\_\_

1